

Les Cahiers du GBF
Revue interdisciplinaire du Groupe de recherche Bloch/Febvre
d'Histoire économique et sociale

Département d'histoire
Université de Yaoundé 1

N°01 1^{er} Semestre 2021



© Les Presses de l'ACAHES
Yaoundé 2021
lespressesdelacahes@gmail.com
Tél. : (237) 677 45 21 35 / 696 32 58 45
ISBN 978-99956-668-00-1

La mesure de l'indice des prix à la consommation au Cameroun sous administration française (1938-1960)

Eric Marcel ONANA
Docteur Ph/D en Histoire économique et sociale
Université de Yaoundé 1

Résumé

La mesure de l'indice des prix depuis son instauration au Cameroun français s'est déroulée selon les exigences politiques, économiques et sociales des différents gouvernements en France, entraînant plus ou moins la mise à l'écart des réalités camerounaises. Cet article se propose de suivre la carrière de la technique de quantification de l'indice des prix durant une partie du mandat français au Cameroun ; une période qui caractérise l'introduction de la mesure des grandeurs permettant de connaître le niveau réel de développement de la colonie. Il en ressort que l'une des conséquences de cet ordre est l'instauration de la culture française, au moyen de l'imposition d'une politique d'assimilation alimentaire chez les peuples autochtones du Cameroun. L'objectif visé demeurant la constitution d'un boom démographique des consommateurs des produits français. Les indices de prix de la période, malgré les progrès et les batailles intervenus, pèchent sur des aspects importants, en ce qu'ils n'incorporent que très partiellement les productions locales et se préoccupent moins des cours mondiaux des principaux produits de base.

Mots clés : Assimilation - Statistiques – Salaire - Mercuriales – Alimentation

Abstract

The measurement of the price index since its introduction to French Cameroon took place according to the political, economic and social requirements of the different governments in France, resulting more or less the ability of Cameroonian realities. This article aims to follow the career of the price quantification technique of a price index during a part of French mandate in Cameroon; a period that characterised the implementation of the measurement of the quantities to know the actual level of development of the colony. It shows that one of the consequences of this order is the introduction of French culture, by means of the imposition of a food assimilation policy in the Aboriginal peoples of Cameroon. The objective targeting the constitution of a boom demo of consumers of French products. Period price indexes, despite progress and battles, are firm about important aspects, in that they only encourage local productions and are concerned about the world's leading world prices.

Keywords : Assimilation - Statistics - Salary – Mercuriales – Food

Introduction

L'histoire de l'indice des prix au Cameroun sous administration française constitue l'une des conséquences directes de la création d'un service de statistique au Cameroun, le 20 novembre 1946.¹ Si en France, le premier indice apparaît en 1913 (Touchelay, 2014), son existence en territoire coloniale, liée aux exigences de la métropole, s'est démarquée de façon récurrente par les publications du « Bulletin de la statistique générale² » dès les années 1950. Chaque séquence historique de l'indice durant la période de l'étude fait recours à la construction de l'appareil statistique en France, dont les ramifications bâtissent autant d'exigences dans les colonies. Aux luttes intestines qui opposent en France et de manière ouverte, les élites politiques, les hauts fonctionnaires des finances, les syndicats professionnels et ouvriers, les commerçants ou encore les associations de consommateurs (Touchelay, 2014, p. 120), se pose au Cameroun colonial, une opacité indéniable autour de la construction de l'indice des prix. Deux acteurs (administration coloniale et Services statistiques) s'approprient l'indice pour les mêmes motifs : contrôler la colonie, exécuter, rendre compte et imposer les décisions de la métropole. Entre le dictat de la métropole, la maîtrise du terrain via les observations des administrateurs coloniaux et la création du Service Local de Statistique Générale (SLSG), l'expertise des statisticiens s'affirment progressivement pour la construction d'un indice. La période coloniale est picotée par une politique délibérée de la propagande et du contrôle de la consommation des produits européens, et la fabrication d'un indice alternatif entre le consommateur, les commerçants et le colonisateur. Elle se caractérise rudement par les calculs des prix de détails des familles non originaires et des familles de condition moyenne à Douala et à Yaoundé, les prix de gros dans les mêmes villes, ainsi que les prix à l'exportation (FOB), à l'importation (CAF) et les cours mondiaux des principaux produits de base³. Cette période se caractérise aussi par des formes différentes de contrôle des prix dans certaines régions administratives. Elles constituaient donc une valeur pilote de l'intervention de l'administration coloniale à réguler les différences observées entre le prix officiel et le prix au

¹ J.O.F du 1^{er} décembre 1946.

² Le premier numéro du Bulletin de la statistique générale (BSG) parut en novembre 1950, il fut un mensuel de novembre 1950 à octobre 1953. En une année (1950-1951), le Service Local de Statistique Générale (SLSG) publia 13 numéros dont le nombre de pages variaient entre 8 et 10.

³ ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

marché libre des denrées de consommation courante¹. Mais, il n'existe pas de sensibilités particulières, directement exercées sur les prix des produits et des tarifs publics rentrant dans la composition de l'indice pour éviter qu'il n'augmente et ne déclenche des augmentations de salaires en cascade ou même des soulèvements comme cela se déroule régulièrement en France (Touchelay, 2014, p. 119). Bien qu'il ne fasse pas l'objet de tension, et qu'il a toujours été considéré comme moins sensible aux politiques économiques poursuivies par l'administration coloniale, l'indice des prix reste fermement arrimé aux mécanismes de stabilisation de l'économie monétaire de la colonie, qui se poursuit par une meilleure exploitation de la colonie, et parfois des politiques de développement mise en œuvre par l'administration (aménagement des voies d'accès, création des marchés périodiques, etc.)². L'on peut évidemment se rendre compte à ce sujet que l'objectif recherché en filigrane est la satisfaction maximale du panier de la ménagère européenne, dont le calcul de l'indice des prix est étroitement lié à la politique nationale des salaires en France. Paradoxalement, alors que son usage économique et social va progressivement diminuer en France, puisqu'il ne servait plus à indexer les salaires sur les prix, au Cameroun, l'indice est non seulement au centre de la transformation des attitudes politiques et économiques, mais il constitue également une véritable inquiétude sur les conversions sociales et culturelles.

C'est justement ici que naît l'intérêt d'une réflexion sur la construction de l'indice des prix et son application, qui tiennent à des raisonnements et des décisions économiques qui ne s'envisagent qu'en référence aux conventions sociales françaises, et aux jeux politiques qui fondent les intérêts de la France au Cameroun. L'indice des prix à la consommation est-il un instrument de mesure de la politique d'assimilation économique, sociale et culturelle au Cameroun oriental ? En quoi le calcul de l'indice des prix est-il une courroie de transmission des habitudes de consommation française au Cameroun oriental ? Il s'agit d'analyser les étapes de ces transformations, de préciser ses acteurs, de présenter ses enjeux pour savoir dans quelle mesure, en dépit de, sinon même à travers, son implémentation permanente, l'indice a contribué à la mise en ordre de la politique d'assimilation économique, sociale et culturelle du Cameroun. Pour mieux l'éclairer, cet article utilise l'analyse des données statistiques pour saisir l'évolution des conversions sociales face à l'introduction des produits français. La méthode d'investigation a permis de collecter des documents au sein des Archives de l'Institut National de la Statistique (AINS) et les Archives Nationales de Yaoundé (ANY). La démarche de cette étude est chronologique et vise à rendre compte de l'évolution des procédés de calcul de l'indice, elle est davantage

¹ Ibid.

² ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

renforcée par le souci de sonder et de peser la qualité des chiffres diffusés. La structure de l'article repose sur le premier indice des prix au Cameroun sous administration française (I), un indice arbitraire des 1952 (II) et enfin, la formulation de l'indice des prix et la politique des chiffres.

I – Aux sources du premier indice des prix au Cameroun sous administration française

A partir de 1946, Gérard Théodore, jeune administrateur de l'INSEE et homme du rang, est nommé chef service du SLSG au Cameroun (INSEE, 1996, p. 63). En ce moment, le développement de la statistique au Cameroun est une œuvre titanesque. S'il est encouragé en France par la présence aux commandes d'une génération moins hostile à la quantification que celles des dirigeants politiques et économiques d'avant 1940 (Touchelay, 2014, p. 121), il débute au Cameroun par un énorme déficit en personnel qualifié. La volonté de construire de Gérard Théodore, unique statisticien placé dans ce vaste chantier se heurte au statut social de la population camerounaise et surtout celui de l'administration coloniale, ignorante des techniques modernes de la statistique.

Après la Deuxième guerre mondiale, la volonté de reconstruire la France sur des bases nouvelles¹ a conduit au Cameroun, à un grand nombre de réalisations sur le plan statistique, notamment, le premier *Annuaire statistique du Cameroun*² allant de 1938 à 1945, parut en 1947 ; un résumé spécial du *Commerce des années 1946 à 1949*, publié en 1950 et la publication des informations plus actuelles dans une revue intitulée *Bulletin de la statistique générale*. Ces publications marquent la première apparition d'un indice de prix statistiquement officiel.

L'indice de prix de détail utilisé comme le pivot de la politique salariale en France, repose sur 34 articles de détails base 100 en 1938 (Huber, 1944). Au Cameroun, le premier indice de détail enquêté, fourni pour la période 1938-1951, comprend 33 articles de détails (base 100 en 1938), et concerne uniquement la ville de Douala. Cet indice constitue l'observation des budgets de familles non-originares dans la même ville. Il porte sur 25 articles sur l'alimentation, trois

¹ Selon Touchelay, cette volonté est formulée dans le programme du Conseil national de la résistance de mars 1944 et mise en pratique dès la libération, ajouté à cela celle d'encadrer la reconstruction, la planification, l'existence d'un secteur public imposant depuis les nationalisations de la Libération et de la mise en route de la Comptabilité nationale.

² Ministère de la France d'Outre-mer, Service Colonial des statistiques, *Annuaire statistique du Cameroun 1938-1945*, vol. I, Paris, INSEE, 1947.

articles sur le tissu, et cinq articles sur le chauffage-éclairage-nettoyage (DSCN, 1977, p. 1)¹.

En ce qui concerne l'alimentation, dix articles sur 25 constituent la production et la fabrication locale (pain, pommes de terre, filet de bœuf, filet de veau, ragoût de mouton, rôti de porc, poulet, beurre, sel fin, cigarettes). Le reste des articles fait l'objet des importations qui contribuent suffisamment à l'assimilation alimentaire et vestimentaire (farine de froment, concentrés de légumes, concentrés de poissons à l'huile d'arachide, sucre en morceaux, chocolat à croquer, vin en fût, bière d'importation, eau de whisky, cinzano, etc.), elles participent surtout au renforcement et à la « modernisation » de l'hygiène buccale et corporelle (dentifrice Gibbs 63 et savon de Marseille 72%)².

Tableau 1
Indices des prix de détails de 33 articles à Douala (Base = 100 en 1938)

Désignation	Indice Général	Alimentation, boisson, tabac	Tissus	Chauffage, éclairage, nettoyage
Nombre d'articles	33	25	3	5
Pondération	100	80,4	2,6	17
1938	100	100	100	100
1945	319	346	670	194
1946	457	490	1 052	290
1947	552	590	1 324	331
1948	894	949	1 603	613
1949	1 149	1 245	2 014	719
1950	1 328	1 455	2 158	790
1951	1 463	1 573	3 007	949

Source : DSCN (1977), p. 2.

Après cette première sortie des résultats de l'indice, en France, selon Touchelay, les statisticiens engagent une réflexion sur la mesure pertinente des prix, et tentent de rendre l'indice plus robuste socialement et statistiquement. Ils mettent en place un indice reposant sur 213 articles (base 100 en 1949) qui combinent le questionnement ancien sur l'observation des budgets familiaux et la

¹ Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, SCN, Archives de l'Institut National de la Statistique (AINS), Rétrospective sur les prix (Douala et Yaoundé) 1938-1976, Yaoundé, DSCN, 1977, p. 1.

² Ibid.

nouvelle technique des sondages. Ils s'appuient également sur une infrastructure étoffée qui autorise des avancées décisives dans l'étude de la consommation et des prix. En préparant ce nouvel indice, les spécialistes de l'INSEE cherchent à répondre aux besoins d'informations générales et aux demandes pressantes des groupes concernés par les contrats indexés sur le niveau d'ensemble des prix de détail ou sur les prix concernant un secteur ou une branche d'activité. Trois années plus tard, précisément en 1952, ce travail se manifeste au Cameroun par le calcul d'un indice qui concerne cette fois ci, 101 articles (base 100 en 1952) dans la ville de Douala.

II – Un indice arbitraire dès 1952 ?

La comparaison de l'indice des 101 articles (base 100 en 1952) avec son prédécesseur (base 100 en 1938) révèle le maintien du panier de la ménagère non-originnaire et la présentation de l'indice par groupe (farineux-féculeux, viande, poisson, œuf-laitage, matières grasses, épicerie, boissons, soins personnels-entretiens, éclairage-eau-chauffage, domesticités, habillements-articles ménagers, divers loisirs) (DSCN, 1977, p. 1) La consommation prise en compte est plus diversifiée que celle du précédent indice, mais elle demeure largement exclusive des produits locaux et reste plus orientée vers une politique d'assimilation alimentaire. Les relevés sont uniquement faits sur la ville de Douala.

Si en France, le calcul est ancré sur des pondérations issues de dépenses réellement constatées, et non plus sur des budgets types négociés entre les syndicats ouvriers et le patronat, au Cameroun, le mode de calcul n'est pas justifié. Mais, en ce qui concerne les produits locaux, si l'on s'en tient aux correspondances administratives, il repose sur la base des observations des auxiliaires des chefs de subdivisions administratives au sein des marchés et des épicerie appartenant aux européens eux-mêmes.

Tableau 2
Indices des prix de détails des 101 articles à Douala (base 100 en 1952)

Chapitres	Nombre d'articles	Pondération	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Alimentation	56	538	100	104,4	105,2	105,1	113,5	122,7	138	147
Eau, Chauffage, Eclairage	8	85	100	106,8	106,1	113,8	99,1	100,9	105,6	105,9
Domesticité	2	112	100	105,1	109,4	119,8	118	129,7	133,5	141,1
Habillement, art. ménagers	12	105	100	106,7	98,5	90,4	90,4	96,7	109,5	106
Divers	23	160	100	114,5	118,2	123,3	123,5	127,7	138	152,6
Indice Général	101	1.000	100	106,5	107,1	108,4	108,4	119,4	131,8	139,4

Source : ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

La diversité des denrées alimentaires de cette période laisse entrevoir la rétention de 21 articles locaux, parmi lesquels, certains légumes et fruits (tomates, oignons, lentilles, bananes) ; de la viande (filet de bœuf, rôti de veau du pays, gigot de mouton raccourci, ragoût de mouton, rôti de porc, poulet) ; du poisson (capitaine frais préparé) ; œuf-laitage (œuf) ; de la matière grasse (beurre, huile d'arachide en bouteille-bidon-fût), de l'épicerie (café grillé).

Si en France, le nouvel indice prend en compte les changements des comportements alimentaires, au Cameroun, il applique et fortifie davantage la politique d'assimilation alimentaire. Le souci de renforcement de cette politique voit l'introduction de 64 articles importés et 16 articles mixtes.

Tableau 3

Indice des prix de détails des 101 articles par groupe à Douala (base 100 1952)

Chapitres	Nombre d'articles	Pondération	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Articles importés	64	520	100	103,8	104,3	102,9	108,8	118,8	133,9	139
Articles locaux	21	265	100	109	113,2	117,5	119,6	127	137,9	149,9
Articles mixtes	16	215	100	109,5	106,4	110,5	108,3	112	121	129,3

Source : ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

On pourrait attribuer la paternité de ces ajouts aux statisticiens exerçant au Cameroun, mais la réalité est imputée à la méthodologie qui a cours en France. Le choix de la ville de Douala peut être attribué à celui de la ville de Paris et dans sa proche banlieue (Touchelay, 2014, p. 121). Le calcul est ancré sur des pondérations issues de dépenses réellement constatées, et non plus des budgets-types négociés entre les syndicats ouvriers et le patronat. C'est peut-être la raison pour laquelle, il a été introduit dans l'indice, le salaire du boy domestique, ainsi que celui du cuisinier, que l'on pourrait introduire directement à la consommation d'une famille non-originnaire, puisqu'il y est directement prélevé.

C'est à partir de 1951 que les relevés de prix sont plus nombreux et ceux de province sont pris en charge par les directions régionales de l'INSEE. Pourtant, les relevés des prix de la majorité des subdivisions administratives font apparaître les prix de certains produits locaux dès 1947, lesquels sont largement prisés par la population (banane plantain, macabo, maïs, manioc, palmiste, huile de palme). Ces produits n'apparaissent pas dans l'indice, mais ils figurent pourtant dans les correspondances administratives servant au contrôle de la mercuriale. Ni l'administration coloniale, ni la « statistique camerounaise » ne rendent compte du

mode de sélection des produits figurant dans l'indice. Cela laisse donc entrevoir une politique délibérée de propagande des produits européens.¹

Cette politique s'explique davantage par cet entretien de Touchelay avec Georges Laurent, acteur clé de la période en tant que chef de la section des prix de l'INSEE de 1950 à 1963, au sujet de la diversité des denrées alimentaires en France :

La diversité des 41 denrées alimentaires retenues n'est pas comparable avec l'avant-guerre. Ainsi par exemple, la viande de cheval, le lapin, le jambon et le saucisson sec complètent les viandes de l'ancien indice. Un fromage à pâte molle (camembert) et les petits suisses sont introduits dans le groupe œufs et produit laitiers. La margarine est ajoutée aux corps gras. Le nouvel indice prend en compte les changements de comportements alimentaires (Touchelay, 2014, p. 121).

Cela présage donc le souci des statisticiens de ne refléter que la diversification des marchandises importées et consommées uniquement par les familles européennes.

La difficulté des statisticiens à établir un indice purement local peut être perceptible à trois niveaux. Le premier est lié à la perception en Europe des peuples colonisés, c'est-à-dire la minimisation des civilisations non occidentales (étude des sociétés par le biais des théories évolutionnistes, fonctionnalistes, culturalistes, etc.), le second l'est à la politique d'assimilation mise en place depuis la métropole, le troisième est purement attaché à l'économie de marché, notamment la recherche des débouchés. Cette situation donne lieu à une confusion entre la formulation de l'indice des prix et la politique des chiffres.

III - La formulation de l'indice des prix et la politique des chiffres

La formulation de l'indice des prix au Cameroun français provient de ce qu'on peut dénommer en filigrane, la restauration de l'économie de la France après la guerre. Elle se traduit notamment par une bataille de la consommation des produits importés. A partir de 1949, en l'attente d'un détachement de spécialistes appartenant au service colonial des statistiques du ministère de la France d'Outre-mer, le SLSG est provisoirement rattaché au service des Affaires Economiques de Douala et devient le « Bureau des Statistiques » (BS). Le dessein visé par l'administration coloniale est non seulement de rapprocher le BS devenu également autonome, des Affaires économiques dont les compétences et les objectifs semblent être les mêmes, mais également de réaliser en même temps la

¹ ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

nouvelle politique économique du gouvernement provisoire de la France en matière de statistique, (Onana, 2019, pp. 162-164).

Le rattachement du BS aux affaires économiques est également dû à la bataille du contrôle de l'indice des prix en France. D'un côté, le gouvernement de Vichy, à travers sa direction générale des prix, directement rattaché au ministère des finances, au détriment de l'INSEE, et de l'autre, les syndicats professionnels. Ceci, dans le but de limiter les pressions que provoque l'indice. Dans ses négociations avec les syndicats professionnels pour obtenir des baisses de tarif, la direction des prix, privilégie ceux qui composent l'indice INSEE pour le dégonfler artificiellement. Elle concentre ses interventions en région parisienne (champ de l'indice) et cherche à connaître la liste des magasins dans lesquels les tarifs des composantes de l'indice sont relevés, (Touchelay, 2014, p. 125).

On peut également multiplier les critiques à l'endroit de l'indice de consommation appliquée au Cameroun dans une politique d'assimilation. Dans un premier temps, il n'existe aucune structure pouvant examiner, contredire ou contrôler les prix à l'endroit des « indigènes ». Tout comme l'INSEE l'a commis en France avec la ville de Paris, le BS a concentré ses interventions dans la ville de Douala, sans indiquer la liste des boutiques ou des magasins dans lesquels les tarifs des composantes de l'indice sont relevés. On peut également se demander si le BS tient parfois compte de la baisse des tarifs de certains produits importés ou non, et même de la hausse des prix des denrées alimentaires mise en vente à la suite d'exportation, dites de choc.

Vivement proche de Douala, les administrateurs des villes d'Edéa et d'Eséka affichent les prix des produits locaux, dont les tarifs sont plus élevés que ceux prévus dans la mercuriale.

Tableau 4

Récapitulatif des différences observées entre le prix officiel et le prix au marché libre des denrées alimentaires de consommation courante

Produits locaux	Cours officiels (en francs)	Marché libre (observations en francs)
Oléagineux		
Huile de palme (le litre)	10	12 à 15
Palmiste (le Kg)	6 à 7	7
Arachide décortiquée (le kg)	100 à 12	20 à 25
Tubercules		
Banane (plantain le kg)	0,75	
Macabo (le kg)	1	2
Manioc (le kg)	0,75	2

Viande		
Chèvre (l'unité moyenne)	400	600
Chèvre (le kg)	25	35
Poulet (l'unité moyenne)	30	50 à 80
Porc (le kg)	22	35
Mouton (l'unité moyenne)	400	600
Mouton (le kg)	25	35
Œuf (la pièce)	1,5	2,5
Poisson (type courant)	15	35

Source : ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

Par une correspondance adressée au Haut-Commissaire de la République le 16 septembre 1947, Cloix, chef de la région de la Sanaga maritime, appelle à quelques remarques observées sur le marché libre en ces termes :

1° SEL : ce produit, après avoir été rare sur le marché, semble arriver sur le marché de façon satisfaisante. Déjà à EDEA et ESEKA, on peut considérer que les quantités mises en vente libre suffisent à supprimer le marché noir de ce produit (le prix indiqué pour la vente libre est celui encore pratiqué dans la subdivision de BABIMBI plus éloignée, et il est certain que ce prix baissera brutalement lorsque les communications plus faciles et la création de Marché périodiques mettront ce produit à la portée de tous les consommateurs).

2° TISSUS : les tissus sont toujours très chers, trop chers si l'on n'en juge par les pouvoirs d'achats, mais ils arrivent dans la Région en quantités suffisantes. Les indigènes apprécient assez peu les nouveaux tissus brésiliens dont la qualité semble laisser à désirer.

3° QUINCAILLERIE : faire figurer un cours en vente libre semble une gageure, en raison de la disparition presque totale des lampes tempête, émaillés et marmites pourtant essentiels.

4° PRODUITS VIVRIERS : depuis le 1^o Septembre, une nouvelle mercuriale Régionale a réduit et même supprimé pour huile de palme, macabo, bananes, manioc, œufs, chèvres et porcs, poulets, la différence qui existait entre les Deux Cours. Ce réajustement de la mercuriale s'imposait.

En résumé, il semble qu'un équilibre se soit réalisé en ce qui concerne les produits vivriers et le sel. Le problème le plus difficile à résoudre est celui des tissus, car il résulte non d'une différence entre deux cours, mais d'un pouvoir d'achat trop faible pour le prix de ces articles¹.

¹ ANY, 2 AC5324, Mercuriale.

Voici un tableau représentatif de l'évolution des salaires d'un boy blanchisseur et d'un cuisinier, deux serviteurs pouvant traduire nettement l'assimilation culturelle mise en œuvre par le pouvoir administratif colonial.

Tableau 5
Evolution des salaires de deux domestiques (en francs)

	Unité	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Boy blanchisseur	Salaire mensuel	4500	4607	4790	5713	5217	5658	5857	6238
Cuisinier		4725	5192	5419	5713	5694	6683	6598	6698

Source : INS (1977)

Les batailles autour de l'indice en France tournent autour de la revalorisation du SMIG à partir de l'indice des prix. En effet, tout franchissement du seuil de l'indice de 149,1 points, entraîne ainsi par le mécanisme de l'échelle mobile une revalorisation du Salaire Minimum Interprofessionnel Garantie (SMIG) de 5%. Ceci conduit soit à une augmentation générale de l'ensemble des salaires par un effet boule de neige, soit à une reprise des conflits sociaux, on comprend que cette échéance soit redoutée par les gouvernants.¹ Pourtant, les salaires des domestiques augmentent continuellement, même si l'on constate quelques oscillations entre 1955 et 1958.

Tableau 6
Pourcentage d'augmentation des salaires des domestiques 1952-1959

	Unité	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Boy blanchisseur	Salaire mensuel	4500	4607	4790	5713	5217	5658	5857	6238
% augmentation		100	2,37	3,97	19,26	-8,68	8,45	3,51	6,5
Cuisinier		4725	5192	5419	5713	5694	6683	6598	6698
% augmentation		100	9,88	4,37	5,42	-0,33	17,36	-1,27	1,51

Source : INS (1977).

Ces chiffres laissent donc penser que l'indice est largement contrôlé par l'administration coloniale. D'autant plus qu'en 1957, le gouvernement français entend vérifier davantage l'indice et se charge ainsi d'en fixer la composition (décret du 17 septembre 1957).

¹ CAEF, H 1580, 385/920, 20 octobre 1955, note de F.-L. Closion pour le secrétaire d'Etat aux Affaires économiques, B. Touchelay, « *Les ordres de la ...* », p. 128.

Tableau 7
Pourcentage d'augmentation de l'indice général des prix (1952-1959)

	Nombre d'articles	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959
Indice Général	101	100	106,5	107,1	108,4	108,4	119,4	131,8	139,4
%		100	6,5	0,56	8,4	3,32	6,6	10,38	5,76

Source : INS (1977).

Dès 1957, l'INSEE procède beaucoup plus aux relevés de prix selon les instructions gouvernementales, et les diffuse sous le nom « d'indice défini par le décret du 17 septembre 1957 ». Par cet acte, le gouvernement tenait à mettre en exergue le rôle purement technique des statisticiens dans l'élaboration et la défiance de l'indice. Béatrice Touchelay laisse sous-entendre que sa fabrication obéit désormais à des considérations plus politiques. Par contre, voici le récit de la consommation de Mme Ambani Bénédicte épouse Etoundi Mebara Joseph, alors jeune ménagère à Yaoundé au cours des années 1950 :

Lorsque j'étais adolescente, nous vendions des palmistes près de la gare ferroviaire (actuel emplacement du palais des sports de la ville de Yaoundé). On racontait que ces palmistes servaient à faire fonctionner la locomotive à vapeur, alors unique moyen de transport reliant la ville de Yaoundé à celle de Douala. Les blancs achetaient les palmistes par groupement administratif. Chaque chef présentait la marchandise de ses ressortissants et en recevait l'équivalent en francs. Nous recevions chacun six francs par récipient. Ce revenu nous permettait d'acquérir des réserves de denrées alimentaires (généralement du poisson séché) et des tissus que l'on nous cousait séance tenante, puisque nous habitons à Abang¹.

Lorsque nous nous sommes installés à Yaoundé autour des années 1950, mon mari, alors instituteur à Mvolyé, me donnait généralement un montant oscillant entre 200 et 300 francs, représentant les frais de ration alimentaire journalière. A cette période, nous ne souffrions pas de faim. Pour un menu constitué de poisson frais, je dépensais environ 150 francs. L'on vendait le tas² de poisson à 25 francs, celui du manioc³ à 10 francs, une boîte⁴

¹ Un village situé à 36 kilomètres de Yaoundé, dans l'arrondissement de Mbankomo.

² Expression régulièrement utilisé par les commerçants pour un équivalent plus ou moins d'un kilogramme.

³ Par contre, le tas de manioc constituait plus du kilogramme.

⁴ Cette boîte est d'une part, un emballage du lait de marque Guigoz dont les contenus varient de 400g pour le lait en poudre et 1kg pour le lait concentré. D'autre part, il s'agit

d'arachide à 10 francs, un litre d'huile de palme à 15 francs, et l'on mesurait également des fruits de tomates que l'on vendait à 10 francs. Généralement, je prenais deux « tas » de chacun des produits, car mon mari et moi n'avions pas encore d'enfants, mais nous recevions tous les jours, environ trois membres de nos familles distinctives venus à Yaoundé pour faire écouler leurs productions agricoles, tous y passaient d'ailleurs la nuit. Je me souviens en avoir vraiment souffert financièrement¹.

Si l'on s'en tient au témoignage ci-dessus, l'indice des prix d'un cuisinier non assimilé est de 0,5. Il ressort donc à cet effet, un contraste entre la suffisance alimentaire et l'indice des prix ; les « indigènes » restent très peu payés, et vivent par conséquent au-dessus de leurs moyens.

En 1960, le service de statistique continue de fonctionner au Cameroun sous la forme institutionnelle de Bureau de la Statistique Générale et de Traitement de Données (BSGTD), dirigé par le Français Jean Marie Cailles. Depuis la période coloniale, il est directement rattaché au ministère des Affaires Economiques en France. Une année plus tard (1961), il est érigé en Direction de la Statistique Générale, de la Mécanographie et des Comptes Economiques (DSGMCE), rattaché au ministère Fédéral de l'Economie Nationale dirigé par Victor Kanga. Son indice, dilué dans un contexte d'indépendance, se justifie surtout par une continuité des rapports entre le Cameroun et la France en matière de coopération politique et économique.²

Au cours de cette première année d'indépendance, le salaire du boy blanchisseur diminue de 9 % (de 6 238 francs en 1959 à 5 676 en 1960), tandis que celui du cuisinier augmente de 11 % (6 698 en 1959 à 7 436 en 1960). Bien plus, en cette même année d'indépendance, l'indice des prix de détail des articles locaux a dépassé le seuil prévu en France, il est de 164,9. Et l'indice général a également atteint son point culminant, soit 148 points (soit une augmentation de 6,16 % à partir de 1959, base 100 en 1952). Selon ces chiffres, les indices de consommation officiels d'un boy blanchisseur et d'un cuisinier sont respectivement de 38,35 et 50,24 points³.

des boîtes de conserves de poisson ou de canard. Ces boîtes étaient donc recyclées à des fins de mesure des grains d'arachide et autres.

¹ Entretien avec Mme Ambani Bénédicte épouse Etoundi Mebara Joseph, le dimanche 9 février 2020 de 16 heures à 18 heures.

² AINS, 50 ans de statistique au Cameroun, Yaoundé, INS, 2010, p. 5.

³ AINS, *Rétrospective sur...*, p. 7.

Conclusion

L'examen objectif de l'histoire de l'indice des prix durant une partie du mandat français au Cameroun (1938-1960) a fait montre d'une liaison intime entre l'évolution institutionnelle des services statistiques en France, les revendications politiques, économiques et sociales et la volonté d'une mise en place des services statistiques au sein des colonies. C'est dans cet élan que cet article situe un néophisme de la mesure des prix dans son ensemble, ainsi qu'à la matrice institutionnelle et organisationnelle tributaire de l'ordre préexistant, d'où les carences constatées en la matière partant de l'année 1938, date marquant statistiquement l'officialisation de la mesure des prix au Cameroun sous administration française. Cette politique d'assimilation alimentaire ne rend pas compte du pouvoir d'achat des peuples autochtones. La formulation de l'indice des prix tient rarement compte du SMIG. Il n'est nulle part mentionné à cette période des mécanismes de revalorisation des salaires des peuples autochtones, comme cela est clairement défini en France. L'on observe dès l'année 1950, une volonté réformatrice nette de l'indice des prix dans sa globalité, laquelle a eu comme point d'orgue l'originalité, la maturation et le perfectionnement progressif de l'outil statistique au Cameroun. Il est fort plausible de souligner que ce service fut entièrement dévoué aux intérêts de la France, au vu des missions qui lui était assignées. Une nouvelle configuration politique redéfinie l'indice après l'indépendance, avec la préparation et l'exécution des travaux de comptabilité nationale, la rédaction des divers bulletins statistiques et de conjoncture économique. La dynamique indépendante de l'indice essaye de redessiner la mesure de l'inflation autour des préoccupations de « justice » sociale et de répartition des richesses. Elle vise dès cette période l'amélioration des conditions de vie des différents ménages au Cameroun.

Références bibliographiques

- INS (2010), *50 ans de statistique au Cameroun*, Yaoundé, INS.
- DSCN (1977), *Rétrospective sur les prix (Douala et Yaoundé) 1938-1976*, Yaoundé, DSCN.
- ANY, 2 AC5324, Mercuriale.
- Huber M. (1944), « Principales lacunes et insuffisances des statistiques françaises », *Journal de la société statistique de Paris*.
- INSEE (1996), « *La statistique coloniale* ». *Cinquante ans d'INSEE... ou la conquête du chiffre*, Paris, INSEE.
- J.O.F du 1^{er} décembre 1946.
- Ministère de la France d'Outre-mer, Service Colonial des statistiques (1947), *annuaire statistique du Cameroun 1938-1945*, vol. I, Paris, INSEE.

- Onana E. (2019), « Institutions et politiques statistiques au Cameroun : étude historique des données sociales (1921-2001) », Thèse de Doctorat Ph/D. en histoire, Université de Yaoundé I.
- Saly P. (1991), *Méthodes statistiques descriptives pour les historiens*, Paris, Armand Colin.
- Touchelay B. (2014), « Les ordres de la mesure des prix : luttes politiques, bureaucratiques et sociales autour de l'indice des prix à la consommation (1911-2012) », *Revue Politix*, n° 105, vol. 27, pp. 117-138. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-politix-2014-1-page-117.htm>